



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 68627

Texte de la question

M. Alain Barrau souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences de l'arrêt de la Cour de cassation appelé « arrêt Perruche » pour les médecins radiologues spécialisés en échographie obstétricale du secteur privé. Ces professionnels de l'échographie qui sont un millier sur notre territoire sont inquiets en ce qui concerne d'une part l'avenir de leurs activités et d'autre part le dépistage de fœtus souffrant d'anomalie. En effet, à court terme, le montant des polices d'assurance sera en augmentation entraînant, de fait, celui du tarif des consultations. Les examens échographiques doivent être accessibles à toutes les femmes durant leurs grossesses. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les dispositions prises pour faire face à une augmentation tarifaire des examens d'échographie obstétricale du secteur privé.

Données clés

Auteur : [M. Alain Barrau](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68627

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6440